



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°15

Réunion de bureau du 12 décembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY - Laurent CAPPATTI - Jacques THAON

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°14 du 05 Décembre 2019.

1. CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu M. KABOUBI Omar, décision prise par PV distinct.

La CDA constate l'absence non excusée en commission de M. TRUCHOT Gregory qui sera entendu postérieurement.

La CDA constate l'absence non excusée en commission de M.AGREBI Aymen qui sera également entendu postérieurement.

La CDA félicite M. LEPORATI Loris pour sa désignation au 8^{ème} tour de la Coupe de France.

La deuxième plénière de la CDA aura lieu le jeudi 19 Décembre 2019, à l'occasion de laquelle nous aurons le plaisir d'accueillir le CTRA de la Ligue Méditerranée, Maxime APRUZZESE qui a souhaité se joindre à l'équipe.

Le 11 Janvier se déroulera un cours pratique, sur le terrain Honneur, au Parc des Sports Charles Ehrmann pour les arbitres JAD, Stagiaires, ainsi que pour les nouveaux arbitres qui ont réussi leur examen ce mois-ci. Ces derniers bénéficieront d'un cours administratif au cours duquel ils découvriront tout le travail administratif d'un arbitre.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors de la journée du 7 et 8 Décembre 2019, 7 observations et 4 examens ont eu lieu.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 14 et 15 Décembre 2019.

Fin de séance : 21h45.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :
M. MARY Alexandre
M. CAPPATTI Laurent